



Litige promoteur installation électrique et chauffage

Par **sparda**, le **03/03/2015** à **13:45**

BONJOUR de politessernj'ai acheté un appartement sur plan et sera livrable le 30/06/2015.rnrnj'ai eu une prévisite de l'appartement le 26/02 (Correspondant a 80% de la construction), j'ai été stupéfait qu'on avait procédé a l'emplacement des prises électriques/antenne/téléphone et chauffages sans m'avoir consulté.rnrnHors cela faisait plusieurs moi que j'avais réclamé à ma chargé de clientèle le plan technique, je n'ai jamais eu de réponses de sa part (Mail à l'appuie) et injoignable au téléphone et j'ai appris également que le plan dont je disposais et également celui du chef de chantier (plan signé notaire), n'avait pas les éléments électriques et chauffage d'appareils, contrairement aux plans des autres appartements de la résidence, chose que personne n'a su m'expliquer pourquoi! Ils ont procédé aux installations à leur sauce.rnrnPour moi, ils sont clairement en Tort, quels sont mes recours possibles, si il refuse de me solutionner le problème?r**MERCI**